

## Comité de Pilotage Plan Pastoral Territorial du Massif du Bugey et du Revermont

COMPTE-RENDU / RELEVÉ DE DÉCISIONS  
VENDREDI 5 AVRIL 2024, HAUTECOURT-ROMANECHÉ

### Présents :

BARRIL Matthieu, chargé de mission SEMA  
BERROD Baptiste, Président Syndicat Pastoral Retord  
BOURDET Lisa, Instructrice Forêt-bois pastoralisme Région AURA  
BOUVIER Georges, Président AFP Ravière  
COURTOIS Franck, Directeur de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Ain  
COUVEZ Alexandre, chargé de mission CCPB  
FLOCHON Jean-Yves, Vice-Président Département de l'Ain  
FORRAT Claude, SICA Corbonod Anglesfort  
GAUTHIER Léa, chargée de mission SEMA, animatrice PPT  
IVANEZ Louise, chargée de mission SEMA  
JULLIAN-BINARD Laurent, Responsable de Pôle Chambre d'Agriculture Ain  
LABARTETTE Claire, chargée de mission CCPA  
MAIRE Lucien, Vice-Président HBA  
MANOS Lionel, Président SEMA  
PRIN Bernard, Maire de Nivigne et Suran et Vice-Président SR3A  
PRIN Alain-Alex, Syndicat Pastoral du Revermont et JA01  
PUZIN Coline, chargée de mission Département de l'Ain, animatrice PPT  
SAMSON Eléonore, Responsable de service, Département de l'Ain  
SEGAUD Jean-Marc, FDC01  
THOMASSET Gilles, Vice-Président Terre Valserhône l'Interco

### Excusés :

MOURLEVAT Michel, Président HBA  
CASTIN Régis, Vice-Président CCBS  
RANNARD Paul, Président CCUR  
DOHEN Jacques, Directeur Haut Rhône Tourisme, CCUR  
GREFF Nicolas, CENRA  
BOUCHARD Sylviane, élue CCPA  
DUGUE Nolwenn, chargée de mission Région AURA  
SICARD Alain, Président SR3A  
GENELOT Emilie, chargée de mission SR3A  
MARECHAL David, SICA du Revermont  
DURAND-BOURLIER Muriel, chargée de mission DDT

---

**Le diaporama de présentation et les fiches navettes des projets sont joints au présent compte-rendu.**

**Ordre du jour :**

1. Présentation du Plan Pastoral Territorial (PPT)
2. Bilan de la consommation des crédits 2022-2023
3. Examen des demandes de subvention 2024
4. Actualités du FEADER
5. Questions diverses

Jean-Yves FLOCHON, Président du Comité de Pilotage du PPT ouvre la séance. Il remercie les personnes présentes ce jour et la commune d'Hautecourt-Romanèche pour l'accueil. Il rappelle que le comité de pilotage pour objectif de valider les dossiers à la suite des sous-comités de pilotage. Lionel MANOS remercie les différents financeurs dont le Département de l'Ain pour leur engagement et le financement des projets pastoraux sur le territoire.

**1. Présentation du Plan Pastoral territorial**

Le PPT est un dispositif de la Région Auvergne Rhône-Alpes permettant **d'accompagner le développement du pastoralisme** et de **préserver les espaces pastoraux** grâce à la **mobilisation de fonds publics**.

Dans l'Ain, le Plan Pastoral Territorial du massif du Bugey-Revermont est porté par le Département en accord avec les EPCI pour une durée de 5 ans de 2022 à 2027 et animé par la SEMA.

Ce PPT est suivi par un Comité de pilotage (COFIL) représentant la diversité des acteurs du territoire concernés par les espaces pastoraux. Le comité de pilotage s'assure de la mise en œuvre du PPT et valide l'attribution des crédits.

Le plan d'actions permet de répondre aux enjeux pastoraux du territoire, il est décliné en 5 axes pour le PPT du Massif du Bugey et du Revermont :

- Axe 1 : Animer le Plan Pastoral Territorial
- Axe 2 : Accompagner la structuration collective
- Axe 3 : Aménager les espaces pastoraux
- Axe 4 : Étudier et expérimenter sur les espaces pastoraux
- Axe 5 : Soutenir la communication et la sensibilisation

Le taux d'aides publiques varie selon les actions de 70 à 100 %. Ce dispositif bénéficie aux structures collectives (AFP autorisées, GP, Collectif pastoral) et aux collectivités territoriales.

Le montant de financement global s'élève à **2,3 millions d'euros** répartis entre les différents financeurs du PPT (FEADER, Région, Département et Commissariat de Massif du Jura) sur 5 ans.

**2. Bilan de la consommation de crédit 2022-2023**

En 2022-2023, 9 dossiers de demande de subvention ont été présentés lors des COFIL pour un montant total de 266 701,90€ (cf. *diaporama*). Pour 2023, le montant total des 5 dossiers déposés s'élève à

191 964,74€. Au 1 janvier 2024, l'enveloppe budgétaire du PPT du Massif du Bugey et du Revermont s'élève à 2 062 656,10€. Les dossiers validés par le COPIL en 2023 ont été déposés sur la plateforme en ligne hormis le dossier du Collectif Pastoral du Mollard de Don en raison d'un blocage des dossiers des collectifs pastoraux à la Région suite aux nouvelles règles du FEADER 2024-2027 (cf.4.actualités du FEADER). Les projets de travaux 2023 sont en cours de réalisation ou vont être débutés ce printemps.

Les projets de travaux pastoraux terminés financés hors cadre du PPT sont présentés.

### 3. Examen des demandes de subvention 2024

Pour ce premier COPIL 2024, 5 dossiers sont présentés pour validation. Des fiches ont été transmises aux membres du COPIL en amont pour présenter les projets en détail (cf.fiches).

Projet	Action du PPT	Maitres d'ouvrage	Coût total (HT)	Taux de subvention	Aide Département sollicitée	Aide Région sollicitée	Aide FNADT sollicitée	Aide FEADER sollicitée
Amélioration des conditions d'abreuvement et d'accès	3.3 3.4	SICA du Revermont	36 784,80€	70 %	7 356,96 € (20 %)	7 356,96 € (20 %)	0 €	11 035,44 € (30 %)
Amélioration des conditions d'abreuvement et de clôtures	3.4 3.6	AFP de Ravière	64 833,23€	80 %	0 €	0 €	29 823,29 € (46 %)	22 043,30 € (30 %)
Mise en place d'un système d'assainissement du chalet et réfection de la piste du Crêts d'Oral	3.3 3.7	SICA Carbonod - Anglefort	19 656,00€	70 %	5 896,80 € (30 %)	1 965,60 € (10 %)	0 €	5 896,80 € (30 %)
Amélioration de deux pistes pastorales sur le Retord	3.3	Commune de Villes	64 530,00€	70 %	19 359 € (30 %)	6 453 € (10%)	0 €	19 359 € (30 %)
Amélioration des conditions de logement et d'accès du berger et des éleveurs	3.3 3.7	Syndicat pastoral de Retord	13 136,20€	70 %	5 254,40 € (40%)	0 €	0 €	3 940,86 € (30%)
<b>TOTAL</b>			<b>198 940,23€</b>		<b>37 867,16 €</b>	<b>15 775,56 €</b>	<b>29 823,29 €</b>	<b>62 275,4 €</b>

Les projets détaillés figurent sur le diaporama.

#### a. Amélioration des conditions d'abreuvement et d'accès : SICA du Revermont

La SICA du Revermont souhaite réhabiliter une piste existante sur le parc de Meillonas permettant le passage en tracteur pour réaliser l'entretien des parcs, sans apport de matériaux. Sur le parc de Montmerle. La SICA souhaite créer un goya de 350 m<sup>3</sup> pour alimenter en eau 2 parcs avec la fourniture et le raccordement à 2 nouveaux bacs d'abreuvement. Ce projet a pour objectif d'améliorer les conditions d'exploitation pour les éleveurs et d'améliorer la gestion des pâturages. **Après présentation du plan de financement aux membres du Comité de Pilotage, le projet est validé.**

#### b. Amélioration des conditions d'abreuvement et de clôtures : Association Foncière Pastorale de Ravière

L'AFP de Ravière souhaite de réhabiliter et agrandir un goya existant en un goya de 150 m<sup>3</sup> dans un parc et de créer un goya de 350 m<sup>3</sup> sur un autre parc. Les deux projets incluent la création d'une plateforme d'abreuvement avec la fourniture de bacs d'abreuvement. Jusqu'à présent, l'éleveur est contraint de transporter de l'eau de son bâtiment aux pâturages. Les travaux inclus également la

fourniture et la pose de clôture électrique 1 rang dans un 3<sup>ème</sup> parc. Le montant des travaux s'élève à 64 833,23 € HT.

La SEMA émet un avis technique favorable, elle souligne que ce projet s'inscrit dans la continuité de la réhabilitation des pâturages engagés par l'AFP depuis sa création en 2014 qui bénéficie à un GAEC installé sur l'AFP depuis cette date. **Le comité de pilotage valide la demande pour un dépôt de subvention.**

**c. Mise en place d'un système d'assainissement du chalet et réfection de la piste du Crêts d'Oral : SICA Corbonod-Anglefort**

La SICA Corbonod-Anglefort embauche un berger pour la surveillance du troupeau durant 6 mois. Il est logé dans le chalet d'alpage appartenant à la SICA. La SICA souhaite agrandir le chalet car le berger est à l'étroit. Avant d'entreprendre un agrandissement du chalet, l'assainissement de celui-ci doit être aux normes. Aujourd'hui, il n'y a aucune installation pour l'assainissement. La SICA souhaite installer un dispositif d'assainissement et une ventilation pour être aux normes. La SICA souhaite également réhabiliter une piste dégradée permettant d'accéder à un parc et à un goya. Le montant du projet s'élève à 19 656 €. **Le comité de pilotage valide la mise en place d'un système d'assainissement.**

**d. Amélioration de deux pistes pastorales sur le Retord : Commune de Villes**

Les communes de Villes et Valserhône souhaitent effectuer des travaux de réfection de deux pistes pastorales permettant d'accéder à plusieurs alpages : une des pistes permet d'accéder aux alpages du Retord et des Capettes depuis le parking de la Raimont. La seconde piste permet d'accéder aux alpages du Chatelet et du Retord depuis le col de Cuvéry. Les deux pistes pastorales se sont dégradées notamment en raison du passage des grumiers et de la sur-fréquentation l'été (voiture). Baptiste BERROD indique qu'une réflexion pour réguler la fréquentation et maintenir l'entretien de la piste est en cours avec les communes. Plusieurs pistes sont évoquées : signalisation, réalisation d'un état des lieux lors des coupes d'exploitation forestières. Le dossier a reçu un avis favorable de la SEMA car ces pistes permettent l'accès à 3 alpages en bétailière, il bénéficie à 17 exploitations et au berger du Syndicat pastoral de Retord pour accéder à son logement. Le montant des travaux s'élève à 64 530 € HT. **Après présentation du plan de financement aux membres du Comité de Pilotage, le projet est validé.**

**e. Amélioration des conditions de logement et d'accès du berger et des éleveurs : Syndicat pastoral de Retord**

La ferme du Tumet accueille un berger durant la saison estivale. Le logement n'est pas raccordé à l'électricité et au réseau d'eau. Le Syndicat pastoral de Retord souhaite améliorer le champ solaire actuel et augmenter la production d'électricité car les équipements existants ne sont pas suffisamment puissants. La SEMA précise que ces travaux vont permettre de limiter l'utilisation du groupe électrogène pour la production d'électricité. Le Syndicat souhaite aussi installer un système de filtration et un système de désinfection UV de l'eau de la citerne afin d'améliorer les conditions de vie du berger. D'autre part, deux pistes sont utilisées par les éleveurs et le berger afin d'accéder à la ferme du Tumet et à l'alpage. Ces pistes sont dégradées et nécessitent d'être réhabilitées avec un apport de matériaux sur place. La SEMA indique que ce dossier est complémentaire à celui porté par la commune

de Villes. Le Syndicat a décidé de porter les travaux sur les portions privées qui se trouvent dans l'alpage de Retord. Le montant global du projet est de 13 136,20 € HT. **Le comité de pilotage valide le projet.**

Les dossiers recevant un avis favorable du COPIL seront transmis par voie dématérialisée à la Région pour instruction et transmission et aux financeurs pour l'attribution des aides financières. La SEMA rappelle aux porteurs de projets l'importance d'anticiper les projets de travaux en raison du temps et de l'instruction des dossiers.

Les projets de travaux à venir sur le territoire sont présentés aux membres du COPIL et figurent dans le diaporama.

#### **4. Actualité du FEADER**

Les règles communes du FEADER ont évolué pour la campagne 2023-2027. Une nouvelle règle a été ajoutée à savoir que « *le bénéficiaire administratif de la subvention doit conserver les investissements financés pendant 3 ans après le dépôt de la demande de solde.* ». Cette règle est incompatible avec le fonctionnement actuel des collectifs pastoraux où le collectif rétrocède les investissements à l'éleveur dès réception du matériel ou des travaux. Ces éléments ont remis en cause le fonctionnement des collectifs pastoraux et le dépôt des projets de travaux des collectifs pastoraux ont été suspendus.

La Région a travaillé sur plusieurs scénarios dont 2 ont été étudiés :

- **Scénario 1 : Adapter le dispositif d'aide actuel en ajoutant l'éligibilité des bénéficiaires individuels (exploitations).** Dans ce cas, un dépôt de dossier sera réalisé par éleveur qui bénéficiera directement des aides. L'éleveur doit être adhérent à un collectif pastoral pour déposer un dossier. Ce scénario nécessite quelques modifications informatiques mais la Région nous annonce une possibilité de dépôt des dossiers au 1<sup>er</sup> juillet. Ce scénario permet une gestion simplifiée du dossier pour le trésorier du CP (pas de mouvement d'argent et de reversement) et peut permettre de réaliser les travaux à l'automne. Toutefois, il peut fragiliser la dynamique collective engagée et alourdi les démarches de dépôt des dossiers.
- **Scénario 2 : Créer un partenariat de reversement entre le collectif pastoral et les éleveurs.** Dans ce cas, le collectif pastoral dépose la demande de subvention au nom du collectif pour tous les éleveurs. Le collectif perçoit la subvention qu'il reverse ensuite aux éleveurs. Les factures sont établies au nom de l'éleveur qui est le bénéficiaire final de l'aménagement. Cette solution est potentiellement déployable à partir de 2025. Cette option permet de conserver le poids du collectif pastoral et l'engagement collectif. Toutefois, le délai de mise en œuvre est long et le CP doit porter une dépense (par exemple, l'AMO) et ne récupère par la TVA. Cela nécessite également d'avoir au moins deux bénéficiaires finaux pour que le CP dépose un dossier.

La Région a décidé d'abandonner le scénario 2 en raison des incertitudes du service informatique sur sa réalisation et le délai de mise en œuvre. **Le scénario 1 est retenu par la Région à savoir l'ajout des bénéficiaires individuels.** Cette solution doit être validée en Commission Permanente le 28 juin. Les travaux informatiques seront engagés à partir de début mai pour disposer d'un outil opérationnel le 1<sup>er</sup> juillet avec la possibilité de déposer des dossiers pour les CP. Ces dossiers de travaux passeront au

Comité de sélection d'octobre 2024 et recevront, si avis favorable, un arrêté attributif de subvention en janvier 2025.

Aussi, la Région annonce une réduction de l'enveloppe du FEADER passant de 1 465 000 € à 1 318 000 € en 2024. Les crédits pastoraux constituent une petite enveloppe et le fait que cette politique soit contractualisée à travers les PPT devrait jouer en faveur d'un maintien relatif des crédits FEADER.

#### **5. Questions diverses**

Le prochain comité de Pilotage sera programmé début septembre 2024, les porteurs de projet intéressés sont appelés à se manifester auprès de l'animatrice : [lea.gauthier@ain.chambagri.fr](mailto:lea.gauthier@ain.chambagri.fr) - 06 74 03 72 71.

La séance est levée à 16h.

Jean-Yves FLOCHON, Président du COPIL,

